

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 10 avril 2015**

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint
VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DELOGU HAMELIN
Marie-Christine, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger,
ROMANI PREVOTEAU Céline, TENDEIRO Jean.

Absents : CANONNE Claude, DAUPHIN Anne-Marie, REUSA Claude.

Pouvoirs : DAUPHIN Anne-Marie à GARDON Alain

Secrétaire de séance : RIOU Jean-Yves

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 23 mars 2015.

Ordre du jour

Approbation du Compte de gestion 2014

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'année 2014 dont les résultats sont conformes au compte administratif 2014 et qui fait apparaître au niveau du résultat d'exécution du budget :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	-168 158.64	0.00	467 866.93	299 708.29
Fonctionnement	573 873.83	300 000.00	152 567.77	426 441.60
TOTAL	405 715.19	300 000.00	620 434.70	726 149.89

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :
DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2014.

Vote du Compte administratif 2014

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président », le Maire propose aux membres du Conseil de désigner Jean-Yves RIOU, Adjoint chargé des finances, Président. Après avoir décrit la nature du compte administratif et du compte de gestion, le Président de séance présente par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les réalisations de l'année 2014.

FONCTIONNEMENT 2014			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	401 365.96	Atténuation de charges	81 875.11
Dépenses de personnel	622 616.89	Produits des services	50 619.67
Autres charges de gestion courante	213 561.70	Impôts et taxes	1 098 164.95
Atténuation de produits	173 867.00	Dotations, subv.	373 810.17
Charges financières	52 081.52	Autres produits de gestion courante	33 974.00
Charges exceptionnelles	480.52	Produits exceptionnels	7 040.42
Op. de transfert entre sections	28 942.96	Op. de transfert entre sections	
TOTAL	1 492 916.55	TOTAL	1 645 484.32

INVESTISSEMENT 2014			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	241 786.41	Subventions d'investissement	168 759.44
Emprunt et dettes assimilées	79 594.03	Emprunts et dettes assimilées	171 325.00
Opérations d'ordre		Immobilisations incorporelles	
		Dotations, fonds divers	120 219.97
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 942.96
		Excédent de fonctionnement	300 000.00
TOTAL	321 380.44	TOTAL	789 247.37

Le compte administratif 2014 permet de dégager les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	- 168 158.64	0.000	467 866.93	299 708.29
Fonctionnement	573 873.83	300 000.00	152 567.77	426 441.60
TOTAL	405 715.19	300 000.00	620 434.70	726 149.89

Le Président propose aux membres du Conseil de procéder au vote. Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2014.

Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2014

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la façon suivante :

En recettes d'investissement : Affectation du résultat positif de clôture de l'exercice 2014

001 investissement : 299 708,29 €

En recettes d'investissement : Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement

1068 investissement : 250 000 €

En recettes de fonctionnement : Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement

002 fonctionnement : 176 441,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter les résultats de clôture 2014 tel qu'exposé ci-dessus.

Octroi des subventions aux associations

La Commission Finances s'est réunie et a examiné les demandes de subventions à partir des dossiers déposés par les associations.

Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles doit faire face la commune avec notamment la diminution des dotations de l'Etat et les transferts de charges sans compensations financières, la Commission Finances propose au Conseil municipal, pour chaque association ayant déposé une demande conforme, de prendre comme base de référence la subvention allouée en 2014 et d'y retrancher un montant forfaitaire de 10 %.

La Commission a également examiné la demande de subvention exceptionnelle émanant du Centre Culturel Cucuron/Vaugines, destinée à soutenir l'organisation d'un Festival de Rue à Cucuron du 21 au 26 avril 2015.

Elle invite donc le Conseil à allouer les subventions suivantes :

TOURNESOL, EVASIONS, TOURISME	=	100 €
AMIS DE L'ORGUE	=	900 €
3 ^{ème} ÂGE	=	135 €

ASAC	=	1 620 €
ANCIENS COMBATTANTS	=	360 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	=	1 350 €
CENTRE CULTUREL	=	2 250 € + 4 000 € (subvention exceptionnelle)
COOPERATIVE SCOLAIRE	=	1 890 €
CLUB OMNISPORTS CUCURON/CADENET	=	4 950 €
OASIS EN LUBERON	=	1 080 €
OFFICE DE TOURISME	=	7 200 €
SOCIETE DE CHASSE	=	1 800 €
LA NAVETTE	=	1 350 €
DANCE FOLIE ANIMATION	=	180 €
LA BONNE CUCURONNADE	=	270 €
LE NOBLE ÂGE	=	180 €
LES AMIS DU MUSEE	=	225 €
TONIC GV	=	180 €
LES CASSE COU	=	3 600 €
GUITAR SONG	=	90 €
ASSOCIATION 100 TOITS	=	180 €
VELO CLUB DU MOURRE NEGRE	=	360 €
GROUPEMENT DEV. AGRICOLE	=	90 €

Le montant des subventions proposé au vote s'élève donc à : **34 340 €**.

Après débat, le Maire propose de passer au vote :

CONTRE l'application de la baisse de 10 % du montant des subventions 2014 : 3 = DELOGU
HAMELIN Marie-Christine, GUEYDON Alain, TENDEIRO Jean.

POUR l'application de la baisse de 10 % du montant des subventions 2014, suivant proposition de la Commission Finances : 8 = AUDIBERT Régis, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie (par pouvoir), DERANQUE Roger, GARDON Alain, RIOU Jean-Yves, ROMANI PREVOTEAU Céline, VALENTIN Régis.

ABSTENTIONS : 6 = ARAMAND Françoise, BLANC Claudie, EGG Philippe, MIRAN Audrey, MORRA Roger, REUS Anne-Cécile.

Le Conseil municipal :

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivant propositions de la Commission Finances.

Fixation des taux d'imposition locale

Le Maire rappelle en préambule que les taux affectant la part communale des quatre taxes (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti, Contribution Foncière des Entreprises) n'ont pas varié depuis 2009, maintenant ainsi un niveau fiscal plus que raisonnable si l'on fait la comparaison avec les taux pratiqués sur des communes voisines.

La Commission Finances propose donc de procéder à une sensible augmentation sur deux taxes seulement : Habitation et Foncier bâti, ne souhaitant pas impacter les deux autres taxes (Foncier non bâti et CFE) qui ont un lien économique direct avec l'outil de travail agricole (la terre) et celui des entreprises qu'elles soient artisanales, commerciales ou industrielles.

Pour la Taxe d'Habitation, la Commission propose de passer le taux de 17,33% à 18,00%, soit + 0,67%.
Pour la Taxe foncière sur le bâti, la Commission propose de passer le taux de 11,40% à 12,40%, soit + 1%.
Le Maire rappelle en outre que ces taxes constituent des recettes pérennes pour les communes, participant ainsi à leur stabilité financière.

Après en avoir délibéré, et enregistré les votes :

POUR le maintien des taux 2014 : 5 = DAUPHIN Anne-Marie (par pouvoir), DELOGU HAMELIN Marie-Christine, GARDON Alain, MIRAN Audrey, ROMANI PREVOTEAU Céline.

POUR l'augmentation des taxes d'habitation et de foncier bâti suivant proposition de la Commission Finances : 12 = ARAMAND Françoise, AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DERANQUE Roger, EGG Philippe, GUEYDON Alain, MORRA Roger, REUS Anne-Cécile, RIOU Jean-Yves, TENDEIRO Jean, VALENTIN Régis.

Le Conseil municipal :

FIXE, pour l'année 2015, les taux d'imposition locale de la manière suivante :

Taxe d'Habitation : 18,00 %

Taxe foncière bâti : 12,40 %

Taxe foncière non bâti : 42,19 %

CFE : 33,25 %

Vote du budget primitif 2015

La maquette budgétaire qui est présentée aux élus tient compte des taux d'imposition précédemment votés et propose d'affecter les résultats 2014 de façon à financer en partie les investissements programmés sur 2015 et à conserver un fonds de roulement en fonctionnement.

Ainsi, le montant des deux sections s'élève à :

➤ Section de fonctionnement : **1 832 849,70 €**

➤ Section d'investissement : **1 310 312,97 €**

Elles se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT 2015			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	423 800,00	Atténuation de charges	40 000,00
Dépenses de personnel	646 800,00	Produits des services	52 350,00
Autres charges de gestion courante	236 284,00	Impôts et taxes	1 170 703,00
Charges financières	49 774,02	Dotations, subventions	360 505,46
Charges exceptionnelles	3 000,00	Autres produits de gestion courante	25 000,00
Amortissements	40 000,00	Produits financiers	
Virement à la section d'investissement	272 299,68	Produits exceptionnels	3 474,64
Atténuation de produits(FNGIR)	160 892,00	Excédent de fonctionnement 2014 reporté	176 441,60

		Opération d'ordres de transfert entre sections	4 375,00
TOTAL	1 832 849,70	TOTAL	1 832 849,70

INVESTISSEMENT 2015			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser 2014	340 000,00	Restes à réaliser 2014	55 000,00
Dépenses d'équipement	732 800,00	Subventions d'investissement	176 200,00
Emprunt et dettes assimilées	83 407,97	Produit de cessions des immo.	5 000,00
Ecritures d'ordre	154 105,00	Dotations, fonds divers et réserves	58 000,00
		Excédent de fonctionnement	250 000,00
		Virement de la section de fonctionnement	272 299,68
		Excédent d'investissement	299 708,29
		Amortissements	40 000,00
		Ecritures d'ordre	154 105,00
TOTAL	1 310 312,97	TOTAL	1 310 312,97

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :
VOTE le Budget Primitif tel qu'exposé ci-dessus.

La séance est levée à 23h35.